

**DELIBERATION N° 18/123 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN NOM  
DE BAPTEME AUX NAVIRES ET AVIONS DESSERVANT LA CORSE****SEANCE DU 27 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt sept avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 avril 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. François BENEDETTI à Mme Marie SIMEONI  
M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI  
M. Marcel CESARI à M. Julien PAOLINI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Louis DELPOUX  
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
Mme Marie-Anne PIERI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Pascale SIMONI à M. Michel GIRASCHI  
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Julia TIBERI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,

**VU** la motion déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Après un vote à la majorité (41 voix POUR : les membres des groupes « Femu a Corsica » et « Corsica Libera » - 21 voix CONTRE : les membres des groupes « Per l'Avvene », « la Corse dans la République » (5) et « Andà per dumane » - 1 Abstention de M. Pierre GHIONGA),

#### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** la valeur symbolique et politique que revêt la dénomination des bâtiments publics, écoles, collèges, lycées, rues, places, monuments, espaces culturels, navires ou avions,

**CONSIDERANT** que les navires et avions représentent des supports de diffusion de notre mémoire collective auprès des jeunes comme auprès des visiteurs,

**CONSIDERANT** la fonction éducative véhiculée par les femmes et les hommes qui ont contribué à l'histoire de la Corse par leur engagement et leur sacrifice, en faisant face à l'injustice,

**CONSIDERANT** que le 16 janvier 2018, le STC marins a proposé au comité d'entreprise de la société Corsica Linea que le prochain navire de cette compagnie porte le nom de Ghjuvan'Battista Acquaviva,

**CONSIDERANT** la demande du STC marins en date du 17 janvier 2018 de relayer cette demande au sein de l'Assemblée de Corse,

**CONSIDERANT** que l'Assemblée de Corse s'est déjà prononcée sur le nom de baptême d'un navire,

**CONSIDERANT** que le nom de baptême d'un navire ou d'un avion, doit être bien plus qu'un acte administratif liant une unité navale à son propriétaire, il doit être le support d'une mémoire que l'on honore,

**CONSIDERANT** que le 22 septembre 2004, le conseil d'administration de l'Université de Corse a déjà honoré la mémoire de Ghjuvan'Battista Acquaviva en baptisant un amphithéâtre de son nom,

**CONSIDERANT** que le parcours de Ghjuvan'Battista Acquaviva est celui d'un homme à la recherche d'un jour meilleur fait de justice, de liberté, de démocratie et bien sûr, de paix,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SOUHAITE** qu'un prochain navire ou avion affrété sur la Corse par une compagnie maritime ou aérienne soit baptisé « Ghjuvan'Battista Acquaviva ».

**DEMANDE** que les compagnies desservant la Corse consultent systématiquement l'Assemblée de Corse avant de baptiser leurs nouveaux navires ou avions. »

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 27 avril 2018.

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	NOM DE BAPTEME DES NAVIRES ET AVIONS DESSERVANT LA CORSE
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20180427-09828-DE
<b>Identifiant interne</b>	09828
<b>Date de réception par la préfecture</b>	4 mai 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	27 avril 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.4

[Fermer](#)